

Projet de reconstruction du pont et de la route 199 reliant Havre-aux-Maisons et Fatima aux Îles-de-la-Madeleine

Dossier : 6211-06-090

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 6 décembre 2005 au 27 janvier 2006

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet de reconstruction du pont et de la route 199 reliant Havre-aux-Maisons et Fatima aux Îles-de-la-Madeleine* par le ministère des Transports a pris fin le 27 janvier 2006. Conformément au mandat qui lui a été confié le 15 novembre 2005 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public, du 6 décembre 2005 au 27 janvier 2006, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) désire remplacer le pont de la route 199 qui franchit le chenal d'entrée de la lagune du Havre aux Maisons aux Îles-de-la-Madeleine. Ce pont, qui relie les districts de Fatima et de Havre-aux-Maisons entre eux, serait rendu à sa limite de durée de vie utile. De fait, ces infrastructures présenteraient plusieurs déficiences qui affecteraient considérablement la sécurité et le confort des usagers.

Le projet du MTQ consisterait à démolir le pont actuel, pour en construire un nouveau à 390 m plus au sud. D'une longueur de 390 m, il serait constitué d'une dalle en béton armé et reposerait sur des poutres d'acier. Le tout serait déposé sur 2 culées et 5 piles, dont 4 seraient dans l'eau. Ces dernières seraient localisées en bordure des chenaux principal et secondaire de navigation afin de ne pas perturber la navigation ni les échanges entre la lagune et le golfe. Quant à la 5^e pile et aux 2 culées, elles seraient situées sur le haut des plages pour éviter de perturber l'habitat de nidification du Pluvier siffleur. Enfin, la portion de la route 199 qui se trouve de part et d'autre du pont actuel sera municipalisée. Le coût total du projet est estimé à 17,4 millions de dollars. La construction du pont et la réfection de la route 199 s'échelonnent sur 27 mois.

(Extrait du communiqué émis le 6 décembre 2005)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent de renseignements colligés lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

La procédure

- L'étape à laquelle se trouve le projet dans la procédure ;
- la durée de la période d'information et de consultation publiques ;
- l'objectif et le déroulement de la séance d'information ;
- le rôle du BAPE dans la procédure.

Le projet

- L'échéancier pour la réalisation des travaux ;
- la prise en compte du facteur érosion (disparition de la dune) dans la réalisation des plans ;
- les modalités d'installation du réseau électrique sur le nouveau pont ;

- l'aménagement visuel et panoramique à la suite de la construction du nouveau pont et la démolition de l'ancien pont ;
- la sécurité et les normes pour les voies d'accotement partagées par les piétons et les cyclistes sur le nouveau pont ;
- les techniques utilisées pour la construction du pont : technique d'ancrage des piles, solidité de la construction, conception des piles (angles, joints de dilatation, profondeur du roc, etc.) ;
- la vitesse permise sur le nouveau pont en lien avec le partage de la route entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons ;
- la circulation maritime et la hauteur de dégagement sous le pont ;
- la signalisation pour les bateaux ;
- les chemins d'accès ;
- le type d'aménagements prévus à l'emplacement des culées de l'ancien pont et la disponibilité budgétaire pour leur réalisation.

Les impacts

- La présence du nouveau pont et les travaux de dragage à la hauteur des piles sur la dispersion des sédiments dans l'eau ;
- les conséquences de la présence de nouvelles infrastructures pour le milieu côtier (sable, digue et plage) ;
- le déplacement de sédiments à prévoir avec la construction du nouveau pont et les mollusques ;
- la hauteur de la structure du nouveau pont par rapport aux éléments existants, son impact visuel et son intégration au paysage ;
- le choix de la période des travaux en rapport avec la circulation des bateaux et la migration de certaines espèces ;
- la fréquence des fermetures possibles du nouveau pont en raison des conditions météorologiques (vent, glace, etc.) et la comparaison avec la situation actuelle ;
- les risques de déversements accidentels de produits toxiques et les mesures préventives afin de protéger la qualité des eaux.

Les autres questions

- La sécurité et l'entretien des infrastructures actuelles jusqu'à ce que le nouveau pont soit construit ;
- la provenance des matériaux de remblayage ;
- la nécessité de soumettre le projet à la *Loi sur les pêches* de Pêches et Océans Canada à cause de la perte d'habitat en milieu côtier prévue dans le projet ;
- la provenance de la main-d'œuvre ;
- la responsabilité de l'entretien et du maintien des nouvelles infrastructures ;
- l'identification des moyens de limiter la circulation et la navigation dans la lagune afin de protéger les activités de mariculture.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale de Cap-aux-Meules	315, chemin Principal, Cap-aux-Meules

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
2 décembre 2005		<i>Le Radar</i>
9 décembre 2005		<i>The First Informer</i>
9 décembre 2005		<i>Le Radar</i>
10 décembre 2005	<i>La Presse</i>	
10 décembre 2005	<i>Le Soleil</i>	

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
6 décembre 2005 Annonce du début de la période d'information et de consultation publiques	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	178	Site du BAPE
10 janvier 2006 Rappel de la séance d'information	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le mercredi 11 janvier 2006 à 19 h 30
BAPE : Animation	Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Enregistrement fait sur place par Louise Bourdages
Promoteur	Victor Bérubé, chef du Service des inventaires et du plan, ministère des Transports Jean Boudreault, géomorphologue, Groupe conseil Génivar Michel Caron, biologiste, Groupe conseil Génivar Jean-Louis Loranger, directeur, ministère des Transports Sylvain Miville, ingénieur, Groupe conseil Génivar Louis Vigneau, chef du centre de services des Îles-de-la-Madeleine, ministère des Transports
Assistance	59 personnes
Durée	2 heures

Les relations de presse

La responsable du dossier a eu des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique. Ces échanges avaient pour objectif de préciser le rôle du BAPE, le but de la séance d'information et l'étape à laquelle se trouvait le projet. Par ailleurs, la responsable du dossier a accordé une entrevue à la station radiophonique CFIM-FM des Îles-de-la-Madeleine relativement au processus de consultation publique du BAPE.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Le projet a fait l'objet d'une couverture entre autres dans l'hebdomadaire *Le Radar*, le site Internet de Radio-Canada et les stations radiophoniques CBGA-FM de Matane et CFIM-FM des Îles-de-la-Madeleine. De plus, le journal électronique *La Vie Rurale* a repris dans son site Internet presque en totalité le contenu du communiqué de presse émis le 6 décembre 2005 annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques.

La tenue de la séance d'information, la description du projet, les coûts et l'échéancier du projet, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation, les coordonnées du centre de consultation temporaire ouvert dans le milieu pour la durée du mandat, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire sont des éléments qui ont été repris dans ces médias.

Québec, le 31 janvier 2006

Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Louise Bourdages, conseillère en communication et Clémence Plourde, technicienne en information